



Pendant la pandémie de COVID-19, votre Service de sécurité incendie de la [Ville de Trois-Pistoles](#) vous propose une série de capsules de prévention. Suivez-nous pour obtenir nos conseils et partagez-les!

20 avril 2020

Capsule #1 de prévention : Le numéro civique : le chiffre chanceux pour localiser votre maison!

La sécurité avant tout

Pour le Service de sécurité incendie, le Service de police, le Service ambulancier, mais également pour l'inspecteur du Service de l'urbanisme, l'évaluateur de la MRC ou tout service de livraison à domicile, **le numéro civique de votre maison doit être visible et bien entretenu. C'est une nécessité, surtout en cas d'urgence où chaque minute compte.**

C'est dans cet esprit que la Ville sollicite la collaboration de chaque citoyen, au cours des prochaines semaines, afin de **s'assurer que tous les immeubles soient bien identifiés, dans le respect de la réglementation municipale.**

Selon le règlement municipal sur la numérotation des immeubles, les numéros civiques doivent être installés pour être lus clairement de la rue, route ou chemin. L'identification du bâtiment doit par ailleurs être effectuée de façon esthétique et maintenue en bon état.

La Ville de Trois-Pistoles sollicite donc votre collaboration et tient à rappeler qu'un numéro manquant, trop petit, trop éloigné, mal éclairé ou masqué par des branches ou un auvent peut occasionner la perte de précieuses minutes en situation d'urgence.



Denis Lauzier, préventionniste, Service de sécurité incendie
418 851 1995 poste 4254

d.lauzier@ville-trois-pistoles.ca

